

**Travaux de rénovation et de réhabilitation
des parcs et promenades
Crédit cadre annuel 2007**

Préavis N° 2006/63

Lausanne, le 2 novembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 800'000 francs nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 2007.

2. Préambule

Le crédit cadre se doit d'être une solution pragmatique dans les tâches de maintien de la qualité des espaces verts mis à disposition des administrés.

Après plusieurs années de réfection par zone de certains parcs, une parenthèse doit être observée et une campagne de « taconnage » doit être entreprise afin d'éliminer à court terme les dégradations ponctuelles dans des parcs. Tant les trous (provenant d'usure, de tassement ou résultant du gel) que les bosses (soulèvements de revêtement ou bordures dus aux racines) seront éliminés avant qu'ils ne présentent des dangers avérés pour les usagers.

3. Situation du crédit cadre 2005 au 20 octobre 2006

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	fr.	110'000.00	
Engagé	fr.	45'000.00	(Esplanade de Montbenon)
Payé	fr.	---	
Montant final estimé			fr. 45'000.00

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	fr.	545'000.00	(Denantou, Valency, Levant-Verdeil, locaux Centre Ville, jardin du Souvenir, volières de Mon-Repos, collecteur Vallée de la Jeunesse, Placette Secrétan, Allée Cavalière, Rhodanie)
Engagé	fr.	610'000.00	
Payé	fr.	589'160.00	
Montant final estimé			fr. 610'000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	fr.	145'000.00	(interventions liées à la sécurité : Pré des Casernes, St-Luc promenade, Denantou, Jardin Jean-Villars Gilles, Ancien-Stand, Secrétan)
Engagé	fr.	145'000.00	
Payé	fr.	142'211.95	
Montant final estimé			<u>fr. 145'000.00</u>

Montant général estimé (montant du crédit cadre fr. 800'000.00)

fr. 800'000.00

4. Situation du crédit cadre 2006 au 20 octobre 2006

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	fr. 110'000.00	(Place Bel-Air – giratoire rue Université, sentier Dalcroze, gymnase Sevelin, trottoir ch. de la Colline)	
Engagé	fr. 108'000.00		
Payé	fr. 9'288.90		
Montant final estimé			fr. 108'000.00

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	fr. 540'000.00	(Valency, Rivier, locaux Centre Ville, Denantou, Route de Vidy, Bois de la Borde, Cour garage)	
Engagé	fr. 562'000.00		
Payé	fr. 197'728.90		
Montant final estimé			fr. 562'000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	fr. 150'000.00	(interventions liées à la sécurité : Ancien-Stand, ch. du Grillon, Montalègre, Languedoc, Château Valency, Clamadour, Faverges)	
Engagé	fr. 130'000.00		
Payé	fr. 18'328.10		
Montant final estimé			<u>fr. 130'000.00</u>

Montant général estimé (montant du crédit cadre fr. 800'000.00)

fr. 800'000.00

5. Interventions prévues en 2007

5.1 Travaux prévus

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

I. Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public fr. 110'000.00

Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services. Il est cependant déjà prévu des travaux de plantation d'arbres d'avenue ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines.

II. Travaux de réfection de parcs et de promenades
fr. 560'000.00

- Ruines romaines : fr. 40'000.00
- Sauvabelin Signal (chapelle) fr. 30'000.00
- Campagne de taconnage fr. 370'000.00
- Réfection étanchéité toiture BDV2 fr. 80'000.00
- Ancien-Stand fr. 40'000.00

III. Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements fr. 130'000.00

Selon le préavis n° 2000/178, intitulé « Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux »¹, et plus particulièrement sous point 3.3 dudit :

« La mise à contribution des crédits cadre se limitera aux interventions de moyenne importance ainsi qu'aux interventions directement liées à la sécurité »

Total fr. 800'000.00

5.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements 2007 et 2008 pour un montant de 800'000 francs.

¹ BCC 2001 – p. 178 à 191

6. Conséquences sur le budget

Les charges d'intérêts et d'amortissements seront calculées au gré des dépenses réelles. A titre indicatif, ces charges financières, estimées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4 % et une durée d'amortissement de 5 ans, s'élèvent à fr. 179'700.00.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration des places de jeux et de leurs équipements, mais dont les charges de fonctionnement ont été annoncées dans le préavis ad'hoc (n° 45/2002²).

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/63 de la Municipalité, du 2 novembre 2006;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 800'000 francs pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2007;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

² BCC 2003/1 p. 450 à 463